



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

GAL des Terroirs du Lauragais

Comité de programmation du 25 Octobre 2022

Intitulé de l'opération :

Animation/Fonctionnement du Groupe d'Action Locale, Année 2022

Nom et n° du dispositif d'aide : 19-4	Animation et fonctionnement du GAL
N° OSIRIS :	
Nom du maître d'ouvrage	PETR du Pays Lauragais
Nature du maître d'ouvrage	Pôle métropolitain
Localisation du projet	PETR du Pays Lauragais
Date de dépôt du dossier auprès du GAL	22-nov.-21
Avis service instructeur	
Descriptif résumé du projet (contexte, contenu, Déroulement, public ciblé, ...)	

La présente demande de subvention vise à mettre en œuvre le programme LEADER porté par le GAL des Terroirs du Lauragais, intitulé « Bien accueillir et bien vivre en Lauragais ».

Cette demande porte sur l'année 2022 qui sera consacrée à :

- L'animation du territoire sur les thématiques Tourisme, Culture et patrimoine, économie locale ;
- L'appui à l'émergence de démarches collectives ;
- L'appui aux porteurs de projet et la programmation des projets
- Le suivi administratif des dossiers de demande d'aide et de paiement
- L'animation et le suivi du GAL et du Comité de programmation

La présente demande de subvention concerne les dépenses de l'année 2022 et du premier trimestre 2023, soit :

- Les frais salariaux de la chef de projet (Coordination du GAL : 0,9 ETP) ;
- Les frais salariaux du gestionnaire (Gestion du GAL : 1ETP) ;
- Les frais salariaux du renfort Gestionnaire (Gestion du GAL : 1 ETP sur 3 mois puis 12 mois à mi-temps)
- Les frais forfaitaires de fonctionnement du GAL, à hauteur de 15% de la masse salariale.

Dépenses		Recettes	
Salaire animation / gestion	97 306,65	Région occitanie : 20% sur les salaires	19 461,33
		Aide LEADER sollicitée: 60%	67 141,59
Frais de fonctionnement forfaitaire	14 596,00	Autofinancement PETR	25 299,73
Dépenses totales	111 902,65	Recettes totales	111 902,65
Taux maximum d'aides publiques		100%	
Calendrier d'exécution et durée		Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Résultat du vote du comité de programmation du 25 octobre 2022 :			